

FICHE DE POSTE DE CHEF D'ETABLISSEMENT

- Etablissement public social ou médico-social –

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'établissement social ou médico-social

I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT

Etablissement :

EHPAD Résidence de la Colline ; établissement public autonome.
200 rue des Acacias – 45220 CHATEAU-RENARD
02 38 95 20 43

Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :

S/O

Cotation de la part fonctions de la PFR :

(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)

CN 3 / HC 2,8

Situation géographique, environnement, moyens de communication :

L'établissement est situé dans l'est du Loiret, 1h30 de Paris en voiture, 25 mn de la gare de Montargis (1h de la gare de Paris Bercy ; 1h30 de la Gare de Lyon)

Type de population accueillie :

Personnes âgées dépendantes

Services autorisés et nombre de lits/places

79 lits d'hébergement permanent (dont une UVP de 14 lits); 1 lit d'hébergement temporaire ;
1 PASAA

Statut de l'établissement :

Autonome

Nom - Prénom et coordonnées du directeur intérimaire :

Sous administration provisoire depuis le 15/07/2024 : François BONNET

Nom - Prénom - Statut du Président du Conseil d'Administration ou de l'assemblée délibérante :

Jocelyn BURON, président du CA (maire de Cahteau-renard)

Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :

Directeur, chef d'établissement
Une IDEC
Une responsable hôtelière
Une responsable de cuisine

II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

(à remplir par le directeur général de l'agence régionale de santé ou le représentant de l'Etat dans le département)

L'établissement est depuis juillet 2024 sous administration provisoire. L'objectif de cette administration provisoire est de formaliser et mettre en place un plan de retour à l'équilibre. L'administration provisoire est prolongée de 6 mois.

C'est un EHPAD reconnu, entièrement reconstruit à neuf sur un site plus accessible et sécurisé, offrant un meilleur hébergement pour les résidents et des conditions de travail plus satisfaisantes pour les personnels.

Il est reconnu au titre de l'offre locale des EHPAD. Il est intégré dans les travaux de la filière gériatrique hospitalière territoriale (futur GTSMS) portés par le GHT. Le ou la futur directeur/directrice devra participer aux travaux du GHT/ futur GTSMS.

Le plan de redressement validé par les autorités devra être mis en œuvre pour rétablir l'équilibre structurel budgétaire de l'établissement.

Il conviendra de garantir des relations constructives avec le président du conseil d'administration, ainsi qu'avec les partenaires et acteurs de santé du territoire.

Une attention particulière devra être portée au bon fonctionnement des différentes instances de l'établissement, conseil d'administration, conseil de la vie sociale, IRP, ainsi qu'au cadre de gestion applicable : budget, lignes directrices de gestion, ressources humaines.

Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :

Catherine FAYET directrice de la délégation départementale du Loiret ARS-CVL

Personne à contacter à l'agence régionale de santé / dans les services de l'Etat compétents :

Catherine FAYET catherine.fayet@ars.sante.fr

Rodolphe LEPROVOST rodolphe.leprovost@ars.sante.fr

- Outils de la loi du 02/01/2002 mis en œuvre :
- Evaluation interne réalisée ou en cours :
- Evaluation externe réalisée ou en cours :

PROFIL DU CANDIDAT

Profil du candidat attendu par le directeur général de l'agence régionale de santé/le représentant de l'Etat dans le département au regard des caractéristiques du poste établi en liaison avec le président du conseil d'administration :

(Nota : Le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)

Expérience professionnelle appréciée :

(Projets de coopération, projets architecturaux, conduite du dialogue social...)

Le projet d'investissement est clos. Le candidat ou la candidate devra maîtriser les aspects de gestion, de fonctionnement ainsi que le domaine budgétaire applicables aux EHPAD publics autonomes.

Doté d'un bon relationnel, ayant le sens politique, le ou la candidate sera également fédérateur pour les équipes.

Connaissances particulières requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

Compétences professionnelles requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

III - MISSIONS ET ACTIVITES

Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :

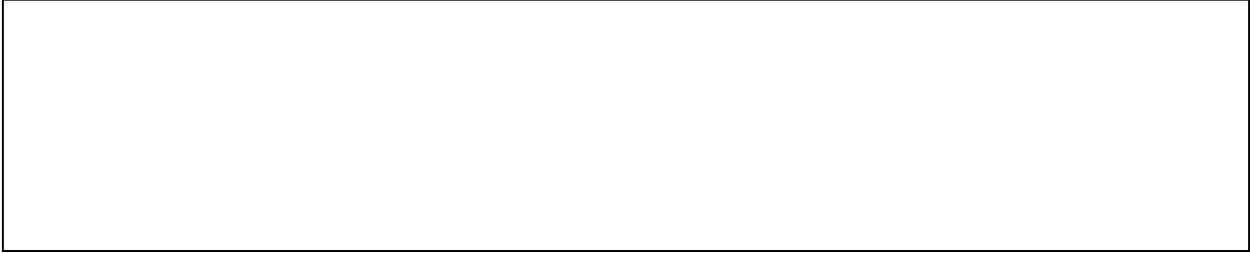
Stratégie (positionnement au sein du territoire, projet d'établissement, politique financière...) :

Organisation (gouvernance, organigramme de direction, délégations...)

Coordination externe et interne (coopérations, réseaux, décisions et arbitrages, négociation, ...)

Conduite générale de l'établissement (domaine ressources humaines, financier...)

Principaux projets à conduire :



IV – INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

En fonction du type d'établissement :

- Principaux objectifs du SROMS et de la situation de l'établissement au regard du SROMS : SROMS en cours d'élaboration dans le cadre du PRS en cours d'adoption par l'ARS.
- Principaux objectifs du Schéma départemental en faveur des personnes âgées / des personnes handicapées / de la protection de l'enfance – schéma départemental en cours de rédaction ou d'adoption par le Conseil général
- Principaux objectifs du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PDAHI) – PDAHI en cours d'élaboration par la DDCS

Objectifs du PRS et du SROMS et plan d'action à décliner au sein du territoire : (complété par le DGARS)

--

Situation de l'établissement au regard des priorités du PRS et du SROMS (complété par DGARS)

--

Objectifs du Schéma départemental (préciser si PA, PH ou protection de l'enfance) et situation de l'établissement au regard de ces priorités

--

Objectifs du PDAHI et situation de l'établissement au regard de ces priorités

--

Projet d'établissement :

Démarches, état de réalisation, organisation et pilotage de la démarche

Projet d'établissement 2022/2027

--

Convention tripartite / Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens:

CPOM échu au 31/12/2022 prorogé par avenant

Signé pour la période de

--

Appartenance à une direction commune :

Objet : pas de direction commune

--

Nombre total de sites et distance entre chacun :

1 seul site

Appartenance à un (ou plusieurs) GCSMS :

Objet : GCSMS LES MAISONS DU GRAND AGE 45

Créé le :30/11/2022

Nombre de membres :10

Transformation à venir en GTSMS avec 25 membres (tous les EHPAD publics du département)

Autre forme de coopération (à préciser) :**V-CHIFFRES CLEFS SUR L'ETABLISSEMENT****V – 1) Budgétaires**

- Charges et recettes du résultat comptable

Tableau : dernier compte administratif

CHARGES	COMPTE ADMINISTRATIF (n-2)	EPRD (n-1)	COMPTE ADMINISTRATIF (n-1)
Groupe I	614	463	593
Groupe II	3 298	3 401	3 395
Groupe III	778	935	612
Groupe IV	?		
Total	4 375	4 799	4 601

RECETTES	COMPTE FINANCIER (n-2)	EPRD (n-1)	COMPTE FINANCIER (n-1)
Groupe I	3 621	3 769	3 983
Groupe II	143	141	108
Groupe III	163	270	143

(Montant par groupe fonctionnel en K€)

Pour les EHPAD :

- Montant du budget hébergement : 1 912 k€
- Montant du budget dépendance : 593 k€
- Montant du budget soins : 1 516 k€

Pour les autres établissements sociaux ou médico-sociaux :

- Montant du dernier budget de fonctionnement, dont personnels :
- Montant du budget d'investissement :

Commentaires sur la situation budgétaire :

Résultat comptable (n-1) : - 367 k€

Provision CET/Reprise sur provision CET (n-1)

▪ **Plan de financement de l'exercice « N » selon EPRD 2024**

Pour les dépenses :

MONTANT DES INVESTISSEMENTS	REMBOURSEMENT DE LA DETTE
Non sens / livraison LASM	236 k€

Pour les recettes :

MONTANT DES EMPRUNTS	MONTANT DES AMORTISSEMENTS	MONTANT DES PROVISIONS	AUTRES (Autofinancement, subvention...)
0	535 k€	31 k€	

Indicateurs de performance financière :

Taux de marge brute n-2/n-1 / 2022 : -11.60% 2023 : -8.80%

CAF nette mobilisable (CAF – Remboursement en capital des emprunts antérieurs) pour n-2/n-1 : non-sens / IAF

Durée apparente de la dette n-2/n-1 = non-sens (déficit)

Programmes d'investissement en cours ou programmé pour les trois prochaines années :

L'établissement est neuf.
Il conviendrait de s'interroger sur les projets photovoltaïque ou solaire thermique pour indépendance énergétique.

• **Les ressources humaines**

(ETP des personnels - Source SAE)

ETP médicaux 0,70

- dont médecin coordonnateur 0,70

ETP non médicaux 53.70

- dont personnels de direction et administratifs (dont AAH, ACH) 3

- dont personnels des services de soins (dont cadres de santé) 4.8 (dont IDEC 1)

- dont personnels éducatifs et sociaux (dont cadre socio-éducatif)

- dont personnel médico-techniques

- dont personnel de rééducation
- dont personnels techniques ouvriers 4

Commentaires sur les effectifs : (*Démographie personnel et difficultés éventuelles à recruter du personnel qualifié, ...*)

L'établissement ne rencontre pas de pbs majeurs quant à ses effectifs, bien que situé dans un territoire où la démographie médicale est fragile.

Quelques indicateurs de RH (source bilan social) :

Taux d'absentéisme : <9% essentiellement lié à CLD/congé maternité

Taux de turn-over : faible

Nombre moyen de jours de formation par agent : 2

V – 2) Activité

Nombre de journées réalisés en n-1 : 28 941

Taux d'occupation en n-1 : 99.12
Derniers GMP/PMP validés : GMP 768 PMP 268

Convergence tarifaire en cours : au plafond

Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction et / ou dans son territoire au regard des autres établissements publics ou privés concurrence, complémentarité, partenariat... :

L'établissement dispose d'une liste d'attente (volontairement limitée à 5 dossiers validés médicalement et administrativement).

Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés...) :

VII- SYNTHÈSE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

L'établissement est neuf (point fort) mais avec des manques architecturaux et fonctionnels (manque de place, pas de recherche énergétique durable).

Au niveau RH l'établissement dispose d'un médecin coordonnateur, d'une IDEC, d'une ergothérapeute (80%), d'une psychologue (50%), d'une diététicienne (10%), de 4 IDE.

VIII-LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ÊTRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

Toute demande sera étudiée.

Les documents suivants sont notamment disponibles : projet d'établissement, convention tripartite, CPOM, compte administratif n-1, rapport de la chambre régionale des comptes...

Personne à contacter pour la communication de ces documents :

ARS CVL-DD45 ou M.Bonnet

Le directeur général de l'ARS/ Le représentant de l'Etat dans le département de...